

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril , le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept février sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme Brigitte RAIMBAULT, membre élu
M. Sébastien ARROUËT, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absents excusés :

Mme Linda PAYET, membre élu
M. Alain RICHARD, membre nommé.

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Bernard COURAUD, Directeur général adjoint délégué à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat.

03. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du CCAS – Budget principal

Exposé

Conformément à l'instruction M14, les résultats de la section de fonctionnement qui ressortent du compte administratif doivent donner lieu à une délibération du Conseil d'Administration quant à leur affectation.

Lorsqu'un excédent de fonctionnement apparaît à la clôture de l'exercice, il peut être soit affecté en réserve, c'est-à-dire en section d'investissement, pour exécuter

l'autofinancement prévu, soit reporté en fonctionnement, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit d'investissement.

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2022, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

POUR MEMOIRE

- résultat de fonctionnement antérieur reporté :	+ 56 415,78 €
- résultat d'investissement antérieur reporté :	+ 6 516,86 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

- solde d'exécution de l'exercice	+ 363,23 €
- solde d'exécution cumulé	+ 6 880,09 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

- dépenses d'investissement	0,00 €
- recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

BESOIN/CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

- rappel du solde d'exécution cumulé	+ 6 880,09 €
- rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Capacité de financement	+ 6 880,09 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	175 253,46 €
--	---------------------

Décision

Les membres du Conseil d'administration du CCAS décident :

- **D'AFFECTER** comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement résultant de l'exécution du budget principal du CCAS pour l'exercice 2022 :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2022)	0,00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	175 253,46 €
TOTAL	175 253,46 €

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le :

07 AVR. 2023

Le secrétaire de séance



Bernard COURAUD



Extrait certifié conforme
Orvault, le 5 avril 2023

La Vice-Présidente du CCAS



Valérie DREYFUS

1912 MAR 10

